

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 octobre 2007

CP 07/10-07

## **AMENAGEMENT DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE A SAINT-NICOLAS DE LA GRAVE DEVOLUTION DES MARCHES RELATIFS A LA REALISATION DE LA PHASE 2**

### I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme pluriannuel de développement de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne à St. Nicolas de la Grave, l'Assemblée Départementale en sa séance du 12 février 2003, a approuvé son schéma directeur d'aménagement .

Par délibération du 10 février 2005, l'Assemblée Départementale a approuvé le programme définitif de cette opération, décliné en 2 phases, et arrêté le montant des travaux à 1 328 676 €H.T.

La Commission Permanente, en sa séance du 28 novembre 2005, a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à l'aménagement de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne (phase 1), validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération, à 946 490,50 €H.T soit 1 132 002,64 € T.T.C .

Par délibération du 21 mai 2007, la Commission Permanente a approuvé des avenants aux marchés de travaux et un marché complémentaire afin de finaliser la réalisation de la phase 1 de l'opération et a réactualisé le montant global des marchés à hauteur de 981 791,36 €H.T soit 1 174 222,46 €T.T.C .

### II – OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet d'attribuer les marchés de travaux relatifs à la réalisation de la phase 2 du programme d'aménagement de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, à savoir :

- La réhabilitation de l'hébergement existant et de la restauration collective.

La réalisation de cette opération a été confiée à la SEMATEG par convention de mandat en date du 30 septembre 2005.

### III – PRESENTATION DES MARCHES

Dans le cadre de l'exécution du programme de travaux relatif à la réalisation de la phase 2, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 1 octobre 2007, a décidé d'attribuer les marchés selon les conditions ci-après définies :

<b>LOT</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Offre de base (H.T)</b>	<b>Options (H.T)</b>	<b>Total</b>
<b>1</b>	Gros oeuvre	S.T.G.B (82)	101 519,40 €	2 910,00 €	104 429,40 €
<b>2</b>	Charpente bois – couverture zinc	FICHE (82)	62 227,89 €		62 227,89 €
<b>3</b>	Etanchéité toiture et terrasses	ARTYBAT (82)	3 452,15 €		3 452,15 €
<b>4</b>	Serrurerie	SAHUGUEDE (82)	49 546,00 €		49 546,00 €
<b>5</b>	Menuiserie Bois	EBENISTERIE DE LA GRAVE (82)	108 483,65 €	4 089,00 €	112 572,65 €
<b>6</b>	Plâtrerie cloisons isolation	R.C 82 (82)	30 265,01 €	1 237,50 €	31 502,51 €
<b>7</b>	Plomberie sanitaire chauffage	FICHE (82)	87 214,92 €	12 166,69 €	99 381,61 €
<b>8</b>	Electricité courants faibles	CORRECH (82)	40 631,83 €	2 278,00 €	42 909,83 €
<b>9</b>	Sols souples	SOL FRANÇAIS (82)	28 430,87 €	2 389,61 €	30 820,48 €
<b>10</b>	Peintures	PINTO (82)	29 040,32 €		29 040,32 €
<b>TOTAL H.T</b>			<b>540 812,04 €</b>	<b>25 070,80 €</b>	<b>565 882,84 €</b>

Ainsi, le montant total des marchés s'élève à 565 882,84 € HT, soit 676 795,88 €T.T.C.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et, le cas échéant :

- dire que l'exécution des travaux sera confiée aux entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres ;
- m'autoriser à signer les marchés correspondants et autoriser, à cette même fin, le président de la SEMATEG agissant en qualité de mandataire.

—  
**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 22 octobre 2007**

CP 07/10-07

**AMENAGEMENT DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU  
TARN ET DE LA GARONNE A SAINT-NICOLAS DE LA GRAVE  
DEVOLUTION DES MARCHES RELATIFS A LA REALISATION  
DE LA PHASE 2**

—  
**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 12 février 2003 approuvant le schéma directeur d'aménagement de la Base de plein air de loisirs du Tarn et de la Garonne,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 1er octobre 2007 concernant la phase 2 des travaux (réhabilitation de l'hébergement existant et de la restauration collective), dont la réalisation a été confiée à la Sémateg par convention de mandat du 30 septembre 2005,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Prend acte que l'exécution des travaux sera confiée aux entreprises suivantes retenues par la commission d'appel d'offres et que le montant global des marchés s'élève à 565 882,84 €HT, soit 676 795,88 €T.T.C. :

<b>LOT</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Offre de base (H.T)</b>	<b>Options (H.T)</b>	<b>Total</b>
<b>1</b>	Gros oeuvre	S.T.G.B (82)	101 519,40 €	2 910,00 €	104 429,40 €
<b>2</b>	Charpente bois – couverture zinc	FICHE (82)	62 227,89 €		62 227,89 €
<b>3</b>	Etanchéité toiture et terrasses	ARTYBAT (82)	3 452,15 €		3 452,15 €
<b>4</b>	Serrurerie	SAHUGUEDE (82)	49 546,00 €		49 546,00 €
<b>5</b>	Menuiserie Bois	EBENISTERIE DE LA GRAVE (82)	108 483,65 €	4 089,00 €	112 572,65 €
<b>6</b>	Plâtrerie cloisons isolation	R.C 82 (82)	30 265,01 €	1 237,50 €	31 502,51 €
<b>7</b>	Plomberie sanitaire chauffage	FICHE (82)	87 214,92 €	12 166,69 €	99 381,61 €
<b>8</b>	Electricité courants faibles	CORRECH (82)	40 631,83 €	2 278,00 €	42 909,83 €
<b>9</b>	Sols souples	SOL FRANÇAIS (82)	28 430,87 €	2 389,61 €	30 820,48 €
<b>10</b>	Peintures	PINTO (82)	29 040,32 €		29 040,32 €
<b>TOTAL H.T</b>			<b>540 812,04 €</b>	<b>25 070,80 €</b>	<b>565 882,84 €</b>

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département, les marchés correspondants et autorise, à cette même fin, le Président de la Semateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,